

## Attention : votre déclaration sera envoyée à la zone de police compétente pour le lieu du fait.

La police donnera les suites utiles à la déclaration pour les délits mentionnés. Vous ne serez pas nécessairement contacté : vous le serez uniquement si votre dossier l'exige. Vous ne devez pas prendre contact vous-même avec votre zone de police, cela se fera automatiquement si nécessaire.



Guichet Digital  
Temporaire  
Contexte Covid-19

!! Extension temporaire !!

### Déclarations non urgentes

Les faits (y compris ceux  
commis via internet) que vous  
pouvez déclarer ici :

- coups et blessures
- menaces
- harcèlement
- escroquerie
- vol sans violence
- perte d'objet/de document (ex. : doc. voiture)

Déclaration



- Vol de vélo
- Vol de vélomoteur
- Vol à l'étalage
- Dégradations diverses
- Graffiti

Déclaration



- Demande de surveillance

Déclaration